Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604038-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/038

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/038 : TRAVAUX– PATA 2026

Rapporteur : Didier GUERIN ;

CONTEXTE : M. Didier Guérin, adjoint à la voirie, indique à l'assemblée que 3 entreprises ont été consultées dans le cadre de la réalisation du programme de point à temps automatique de la voirie pour l'année 2026, inscrit au budget primitif du budget principal 2026.

Vu le devis de POMPEI pour le point-à-temps-automatique ;

Vu le devis de EUROVIA pour le point-à-temps-automatique ;

Vu le devis de COLAS pour le point-à-temps-automatique ;

Considérant qu'il est d'intérêt communal de réaliser cet aménagement ;

Considérant que le devis de EUROVIA est moins disant pour le point-à-temps-automatique ;

	POMPEI	EUROVIA	COLAS
COUT HT POUR 20 TONNES	22 000,00 €	20 600,00 €	22 280,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604038-DE

VALIDE le devis de EUROVIA pour un montant de 20 600 euros HT soit 24 720 euros TTC.

Article 2 :

MANDATE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON